



Mont
Saint
Aignan

DECISION N° 2025-04

Mise à disposition de la salle de spectacle L'Atelier de l'Espace Marc-Sangnier et de l'appartement rue Thorigny pour l'Association La Cabale des passeurs

La Cabale des Passeurs est une compagnie émergente de la métropole rouennaise, créée en 2020, ayant comme porteur de projet artistique Dylan Foldrin. La compagnie a pour objectif de créer des formes culturelles pluridisciplinaires, gravitant autour de la magie contemporaine, du son et de la transmission. La Cabale des Passeurs est axée sur une volonté d'accessibilité du spectacle vivant et de la culture, avec une envie de toucher un maximum de public.

A l'occasion d'une période de résidence, La Cabale des passeurs sollicite la Ville pour occuper un espace de travail adapté sur la période du 14 au 18 avril 2025. Cette résidence de cinq jours permettra de travailler intensément sur leur nouveau spectacle « Le son des légendes ».

LE MAIRE DE MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- **VU** la délibération n°2020-07-04 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 notamment l'alinéa 5 donnant délégation au Maire, pendant la durée de son mandat, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- **VU** la convention de mise à disposition des locaux et de matériels ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de collaborer au développement des pratiques des compagnies émergentes en tissant des liens avec les associations culturelles de la métropole rouennaise. Il est convenu de mettre à disposition de l'association La Cabale des passeurs, comme espace de travail, la salle L'Atelier de l'Espace Marc-Sangnier pour une période de résidence sur les dates du 14 au 18 avril 2025 ;
- **CONSIDERANT** la demande de l'association La Cabale des passeurs de mettre à disposition la salle L'Atelier de l'Espace Marc-Sangnier et l'appartement, sis rue Thorigny ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : La conclusion d'une mise à disposition gracieuse de la salle de spectacle L'Atelier située à l'Espace Marc-Sangnier, rue Nicolas Poussin à Mont-Saint-Aignan, et des besoins techniques, pour une durée des cinq journées les 14 au 18 avril 2025, au profit de l'association La Cabale des passeurs ;

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

FAIT A MONT-SAINT-AIGNAN, LE

Catherine FLAVIGNY
Maire

15 JAN. 2025



Certifié exécutoire par la transmission en Préfecture
et la publication en date du :

16 JAN. 2025